

veut former, à *frais communs*, une bibliothèque dont les ouvrages pourront être *lus à domicile par les Sociétaires*; » ce qui constituait un avantage réel sur les Bibliothèques publiques qui ne peuvent guère permettre aux lecteurs d'emporter les livres qu'ils ont à étudier. Quant à sa composition, l'article 2 de ces mêmes statuts dit que « cette Bibliothèque sera composée de toutes les œuvres anciennes et modernes, mais principalement des livres nouveaux en littérature, sciences et arts, acquis au fur et à mesure de leur apparition. »

Du reste, voici en quels termes s'exprimait le Président de la Société, M. Fontannes, à la première assemblée générale des fondateurs, tenue le 24 juin 1863.

« Il y a une année aujourd'hui, quelques jeunes gens causant ensemble de littérature s'étonnaient du peu de goût qu'on manifestait de nos jours pour la lecture. Ils pensaient au petit nombre de personnes qui suivent avec quelque intérêt les productions contemporaines. Ils se souvenaient, avec douleur, de l'accusation lancée contre nous par Lamartine, dans le 49^e livre de ses *Girondins*, « Le caractère du Lyonnais, disait-il, est analogue à sa conformation. Bien que doué de facultés riches par la nature et par le climat, l'intelligence du peuple y est patiente, lente et paresseuse. Les livres sont négligés à Lyon (1), les arts de l'esprit y languissent, les métiers y

(1) M. de Lamartine qui écrivait l'histoire d'une façon si étrange, surtout dans ses *Girondins*, bâclés par lui dans un moment où il flat-
tait les plus basses passions pour escalader aussi le pouvoir par une surprise, — Lamartine a eu tort aussi de dire « que les livres sont négligés à Lyon. » On voit bien qu'il n'a jamais su un seul mot de nos anciennes imprimeries jadis si actives et si fécondes, — de la riche et nombreuse bibliographie lyonnaise, — de cette pléiade d'hommes